

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DE-067-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 12
Nombre de membres ayant
pris part à la délib..... 12

Date de la convocation
18/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - PERRET Orianne ; PETROW Janeck

Absents excusés représentés : /

Absents excusés : Michel PONS; CELCE Chantal

Absents : ERLINGER Delphine

M. Georges ALLEMAND a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2026

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) prévoit que le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le secrétaire de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2026

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 12

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260924-067-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2026

Le Maire

